

Révision générale du PLU

Phase 3 : Traduction **règlementaire** Règlements écrit et graphique, AOP

Atelier du 06/01/2025

OBJECTIF DE L'ATELIER

ENGAGER UNE REFLEXION SUR LES MOBILITES ET SUR LES ELEMENTS A PROTEGER

PLAN N°1

Prendre du recul sur les mobilités dans la commune

- A grands traits sur le plan, visualiser les principaux flux de mobilités et modes de déplacements.
- De manière plus précise sur le plan, identifier des obstacles et les invariants pour le développement d'une mobilité durable et sûre dans la commune.

PLAN N°2

Identifier les éléments à protéger du Bouchage

- Identifier d'autres éléments qu'il vous semble important de protéger : bâti remarquable, croix, arbres, haies, point-de-vu, chemin, etc.

La suite ... c'est à Verdi de jouer !

Donner du lien aux étapes réalisées

→ Trouver les points communs entre les éléments travaillés pour aboutir à une traduction réglementaire, grâce au Code de l'Urbanisme, des objectifs et orientations du PADD, mais aussi des éléments identifiés sur plan.

Merci pour votre participation !